

Interpellation demandant au Conseil d'État comment il entend 19.5.09
 organiser la prise des données biométriques sur le territoire vaudois 20 MAI 2009
 Scannée le

Le 17 mai dernier, le peuple suisse a décidé du bout des lèvres, avec 50.14% de oui, d'accepter l'Arrêté fédéral « Approbation et mise en œuvre de l'échange de notes entre la Suisse et la Communauté européenne concernant la reprise du Règlement relatif aux passeports biométriques et aux documents de voyage ». Le Conseil fédéral sera dès lors compétent pour décider quel(s) type(s) de document d'identité contiendra une puce électronique munie de données biométriques.

Au niveau cantonal, la prise de données biométriques se fait actuellement dans un centre d'enregistrement unique situé à Lausanne. Suite à la décision populaire du 17 mai, il convient maintenant de se demander comment, au niveau vaudois, répartir la prise de ces données compte tenu qu'à partir de 2010, toute personne qui souhaitera obtenir un passeport aura l'obligation de se rendre dans un centre de biométrie.

A titre de comparaison, la France a ouvert 2'000 centres de biométrie pour 60 millions d'habitants, soit un centre pour 30'000 habitants. L'Association vaudoise des contrôleurs des habitants (AVDCH) préconise quant à elle la prise des données biométriques dans les Préfectures, ce qui offrirait une couverture un peu moins performante qu'en France, à savoir 10 centres pour 535'000 personnes (477'000 Suisses et 58'000 étrangers non européens).

Il importe en particulier de tenir compte des régions périphériques. Le nombre de centres doit être suffisamment important et bien réparti sur l'ensemble du territoire. Il en va non seulement de la notion de proximité citoyenne, mais aussi de protection de l'environnement, sachant que des distances importantes entre le domicile et le centre de biométrie généreront du trafic supplémentaire, ainsi que de l'égalité dans l'accès au service public (les déplacements pouvant engendrer des frais parfois importants). J'ai donc l'honneur d'interpeller le Conseil d'État comme suit :

- Combien de Centres de biométrie le Conseil d'État entend-il mettre en place sur le territoire vaudois ?
- Dans quelles régions ces centres seront-ils ouverts, sachant la difficulté que certaines personnes et familles auront à s'organiser pour se faire enregistrer ?
- Comment le Conseil d'État prévoit-il d'organiser ces centres afin d'éviter des temps d'attente fastidieux lors de la prise de données ?
- Des heures d'ouverture élargies sont-elles prévues, compte tenu du fait que de nombreux travailleurs/euses devront prendre une demi-journée de congé pour venir y enregistrer leurs données biométriques ?
- Quelles mesures le Conseil d'État prévoit-il de prendre pour sécuriser ces centres au vu des risques encourus, notamment de piratage des données ?

Yverdon-les-Bains, le 19 mai 2009

Souhaite développer.

Maximilien Bernhard

